

Consultation hybride (présentiel – distanciel) du conseil d'administration
du 27 septembre 2022

Délibération n° 6 bis du 27/09/2022

Conventions

Délibération

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la convention suivante annexée à la présente délibération :

- Projet de convention de mise à disposition d'un logement de la résidence universitaire La Garidelle à Avignon au profit de l'association AFEV

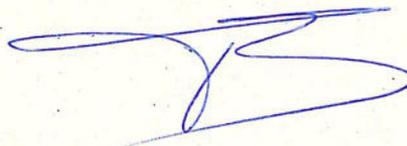
Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19



Fabienne Blaise
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation
Région académique Provence Alpes Côte d'Azur

**Conseil d'administration
du 27 septembre 2022**

6 – CONVENTIONS

MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE LA GARIDELLE A AVIGNON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AFEV

Dans le cadre du partenariat étroit que le CROUS et Avignon Université ont noué avec l'association AFEV afin de développer l'engagement étudiant au profit notamment des jeunes scolaires, collégiens et lycéens du territoire avignonnais, le CROUS met à disposition de l'AFEV, un local situé au 4^{ème} étage de la résidence la Garidelle, d'une surface totale de 59.24 m² (dont une terrasse de 40 m²). La redevance demandée s'élèverait à la totalité des loyers + charges soit 620.64€ (électricité en sus avec abonnement individuel).